

Le SIP simplifie l'accès aux services publics en ligne

La Région facilite la diffusion et la recherche d'informations en ligne, pour les collectivités comme pour les usagers.

En 7 ans, le nombre de déclarations de revenus effectuées via Internet est passé de 60 000 à 9,7 millions : une preuve parmi tant d'autres du succès rencontré par les formalités administratives en ligne. Les usagers internautes ont de plus en plus le réflexe de confier à un moteur de recherche le soin de trouver un dossier d'inscription à l'école, l'adresse de la déchetterie la plus proche, ou encore le programme des festivals de l'été. Il est hélas parfois un peu compliqué de se repérer dans la profusion des sites et services des collectivités et administrations locales et nationales.

La Région Midi-Pyrénées a développé une plateforme informatique unique pour permettre aux collectivités de notre région d'offrir, depuis leur site Internet, un guichet unique qui facilite les démarches administratives des usagers et le travail quotidien des élus et des agents.

Ce nouvel outil, c'est le " **SIP** " (Service d'Information Publique). Service gratuit de mutualisation et de diffusion d'information, le SIP s'intègre dans les sites des collectivités ou administrations volontaires.

Il permettra d'accéder rapidement, gratuitement et simplement aux principales procédures nationales, régionales, départementales et locales ; d'utiliser des téléservices pour l'état civil, l'intervention des services municipaux, la déclaration des taxes de séjour... ; ou encore consulter en ligne un annuaire des services publics couvrant l'ensemble du territoire régional.

SIP est déjà déployé sur les sites de plus de 70 collectivités locales. Plus de 170 candidatures ont été acceptées par le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Dans les Hautes-Pyrénées, Tostat sera le second site habilité après celui de la commune d'Ibos.

Les services de SIP

Un guichet unique d'information

A partir d'une question, l'utilisateur a la possibilité de rechercher les informations administratives de niveau national, régional ou local qui répondent à sa demande.

Il est ensuite réorienté vers les sites des administrations compétentes pour la traiter.

SIP intègre toutes les informations "droits et démarches" de Service-Public.fr et est progressivement enrichi par les principaux acteurs publics de la région.

Chaque collectivité peut ainsi intégrer ses procédures à destination des usagers.

Un annuaire géolocalisé des services publics

L'utilisateur peut rechercher, localiser et connaître les principales coordonnées des services publics auxquels il souhaite s'adresser.

L'annuaire SIP sera progressivement enrichi par les principaux acteurs publics de la région.

Le service de géolocalisation est fourni par le Géoportail dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil régional et l'IGN (Institut Géographique National).

Un ensemble de téléservices

L'utilisateur peut réaliser un certain nombre de démarches en ligne à partir de téléservices types (demande de copie d'acte de décès, mariage ou naissance, demande d'autorisation temporaire de débit de boissons...).

La collectivité choisit les formulaires qu'elle souhaite intégrer sur son site à partir d'une liste de formulaires "prêts à l'emploi".

Elle peut également créer ses propres formulaires à partir d'un "générateur de formulaires".

SIP propose enfin à la collectivité un outil de suivi des demandes provenant de ses téléservices.

Pour plus d'informations sur le SIP Midi-Pyrénées : <http://sip.midipyrenees.fr/>